

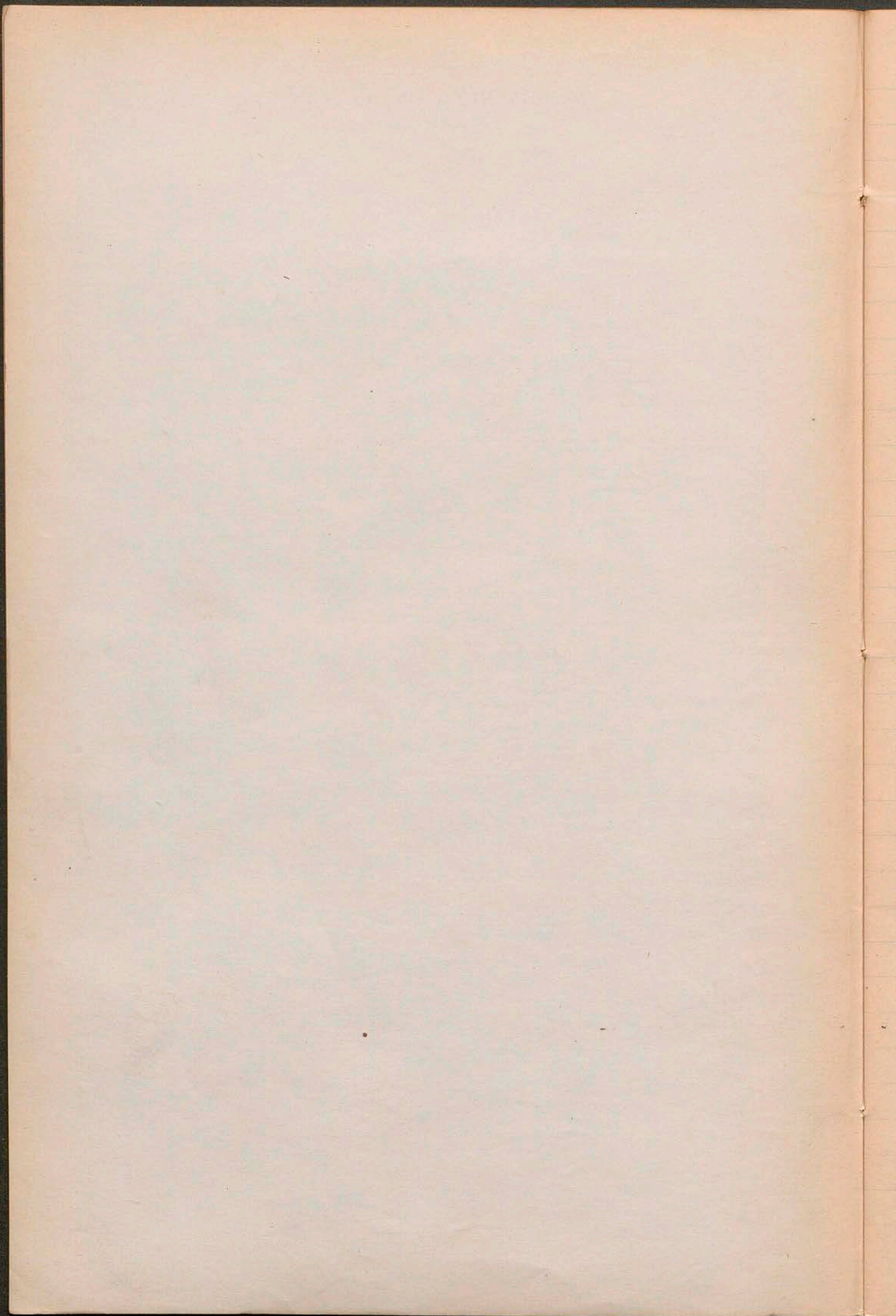
213  
A  
213  
213-26

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, relative à l'amnistie en faveur des soldats des armées de terre et de mer, pour faits d'insoumission, de désertion, de rébellion et d'indiscipline. (N° 181, session de 1898).

Nommée le 2 avril 1898.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : CALVET.
- 2<sup>e</sup> — LÉON LABBÉ.
- 3<sup>e</sup> — THÉODORE DROUHET.
- 4<sup>e</sup> — HERVÉ DE SAISY.
- 5<sup>e</sup> — HÉRISSON.
- 6<sup>e</sup> — BAYOL.
- 7<sup>e</sup> — SAILLARD.
- 8<sup>e</sup> — HALGAN.
- 9<sup>e</sup> — BADUEL.



1  
Sénat.

Séance du 11 Avril 1898.

M. Douhet Président d'office nommé Président définitif. — M. Bachel et nommé Sénateur.

La discussion est ouverte à 1220.

Les membres de la commission exposent à tour de rôle l'opinion de la majorité du Bureau qu'ils ont élus. Tous sont favorables et tous d'avis qu'il y a lieu de voter — d'urgence la loi déjà votée par la Chambre des députés.

La commission a nommé comme rapporteur M. Labbé.

Le Sénateur

Bachel

Madaf,

Le Président

D. Douhet

Séance du 11 Avril 1898. H. d. d. d.

M. le Docteur Labbé pour lecture de son rapport, qui est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire,

P. Douhet,

D. Douhet